
Pétition du directoire du district de Lacaune demandant la réparation de ses chemins, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du directoire du district de Lacaune demandant la réparation de ses chemins, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 252;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34662_t1_0252_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

blique, il a été fait une collecte pour les patriotes de Landau qui ont souffert du bombardement, dont le produit a été de 278 livres 10 s., tant en numéraire qu'en assignats, de deux paires de boucles et une paire de boutons d'argent; plus, de 9 marcs d'argenterie, donnés par le citoyen Briat, pour être remis au citoyen Klée, qui a vu brûler sa maison sans quitter son poste à l'arsenal (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

44

Guimberteau, représentant du peuple, fait passer un état des fournitures faites par le district et la commune, et la société populaire de Tours, département d'Indre-et-Loire; par le district d'Amboise, celui de Château-Renault et la société populaire; par le district de Chinon; ceux de Blois, Romorantin, Mont-Doubleau, Vendôme, Mers, Saint-Aignan et Châteaudun, département de Loir-et-Cher: duquel il résulte que les envois de ces fournitures aux armées de l'Ouest, consistent en 12.207 paires de souliers, 19 paires de bottes, 877 paires de bas, 2.044 chemises, 19 habits, 28 vestes, 56 culottes de drap, 18 culottes de peau, 30 chapeaux, 2 bonnets de police, 5 bonnets de coton, 48 mouchoirs de poche, 8 serviettes, 116 cols, 15 draps de lit, 32 pantalons, un bonnet de poils, 11 gilets, 108 paires de guêtres, 2 manteaux, 2 couvertures de laine, 17 gibernes, 26 sacs de peau et 2 casques (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Tours, 10 pluv. II. A la Conv.] (5)

Liberté, Egalité, la République ou la Mort.

« Citoyen Président,

Je n'ai eu besoin que de dire aux amis de la Liberté: *Nos braves défenseurs manquent de chaussures*; et de toutes parts, dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, on s'est déchaussé. Le district, la commune et la société populaire de Tours, le district et la société d'Ambroise, le district et la société de Château-Renault, le district et la société de Chinon, le district, la commune et la société de Vendôme, de Mer, de St.-Aignan et de Châteaudun se sont empressés de m'envoyer leurs souliers et d'y joindre d'autres effets. La République entière doit connoître le dévouement généreux de nos frères de ces deux départements, non pour satisfaire un vain amour-propre, qu'ils n'ont pas consulté; mais pour avoir des imitateurs.

(1) P.V., XXXI, 349. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 253; *C. Eg.*, n° 535.

(2) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.

(3) P.V., XXXI, 350. Mention dans *Mon.*, XIX, 387; *Batave*, p. 1424; *Ann. patr.*, p. 1787; *F.S.P.*, n° 216; *Rép.*, n° 46; *J. Mont.*, p. 663; *J. Paris*, p. 400; *M.U.*, XXXVI, 253; *J. Matin*, n° 546; *J. Fr.*, n° 498; *Audit. nat.*, n° 499; *C. Eg.*, n° 535; *J. Sablier*, n° 1117.

(4) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.

(5) C 290, pl. 920, p. 23. Résumé dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 522. La pièce 24 est constituée par l'état détaillé des donc.

Je crois, avant mon départ pour l'armée des Côtes de Cherbourg, devoir transmettre à la Convention nationale, l'état nominatif des départements et districts qui m'ont fait des envois. Elle y verra qu'ils consistent en [Suit l'énumération du P. V.].

Tous les bons souliers ont été envoyés en poste à mon collègue Francastel à Angers, à fur et mesure de leur arrivée, et ont été distribués par ses soins aux armées de l'Ouest: les mauvais ont été mis en réparation et déposés, ainsi que les autres effets, dans les magasins militaires de Tours. Vive la République. S. et F.»

GUIMBERTEAU.

(Applaudissements.)

45

Les soldats du district de Coiron, département de l'Ardèche, réunis en corps de légion, d'après l'arrêté des représentants du peuple, prennent l'engagement d'exterminer les ennemis de la liberté, tandis qu'ils invitent la Convention à rester ferme à son poste jusqu'à la consolidation de la paix (1), et demandent que le citoyen Boisset reste dans les départements méridionaux.

Mention honorable, insertion au bulletin.

Renvoyé au comité de salut public (2).

46

Le directoire du district de Lacune (3) demande à la Convention la réparation de ses chemins, qui sont dans un état de dégradation tel que les transports du commerce et les envois de fourrages aux armées ne peuvent s'opérer; il annonce qu'il a célébré avec la plus vive allégresse la reprise de Toulon, et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[Lacaune, s.d. A la Conv.] (5)

« Législateurs,

Malgré la misère des habitans, les impositions de 1791 et la contribution patriotique sont entièrement acquittées; celles de 1792 sont près de l'être; le recouvrement de 1793 s'effectue; les citoyens font sans cesse des sacrifices en tout genre à la patrie au-dessus de leurs facultés; la fête de la reprise de Toulon a été célébrée avec la plus grande allégresse et solennité; la Montagne confondra ses calomnieux; restez à votre poste jusqu'à la paix.»

[Non signé].

47

La société populaire de Cambrai écrit que les citoyens sans-culottes et républicains qui la composent, ont, depuis le 24 frimaire, fait don à la République de 655 chemises, 50 paires de bas, 22 culottes, 23 paires de souliers, 16 vestes,

(1) P.V., XXXI, 350.

(2) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.

(3) Et non La Canne.

(4) P.V., XXXI, 350.

(5) *Bⁱⁿ*, 16 pluv.